



Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »  
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY  
☎ 01 64 99 93 35    ✉ [bouvreuils@winimage.com](mailto:bouvreuils@winimage.com)  
<http://www.mennecy-bouvreuils.com/>

28 mars 2011

## URGENT CHENILLES

Madame, Monsieur,

Nous venons de procéder à la destruction d'une quarantaine de nids de chenilles présents dans les arbres (principalement les pins mais aussi parfois les cèdres) situés dans nos espaces verts.

Il se peut qu'il en reste encore quelques uns mais suite aux différents signalements qui sont faits, nous les faisons ou ferons détruire au fur et à mesure.

Par contre il y a de nombreux nids encore présents dans les parties privées. Si tel était le cas pour votre propriété, nous vous demandons de procéder à leur destruction sous huit jours avant que les chenilles commencent à quitter leur nid.

Si par malheur un accident venait à se produire – ces chenilles sont très dangereuses (pour rappel, elles peuvent tuer des animaux domestiques et être à l'origine de complications très graves pour les jeunes enfants) – vous pourriez en être tenu pour responsable avec les conséquences juridiques et financières que cela entraînerait.

La police municipale vient de nous avertir qu'elle exigeait qu'ils soient détruits dans les plus brefs délais...

Nous vous remercions pour votre compréhension et vos éventuelles promptes interventions, et ce pour le bien de tous.

Par ailleurs nous en profitons, avec le redémarrage des travaux en extérieur, pour vous rappeler que les règles concernant les nuisances sonores, sont toujours en vigueur.

*Les engins bruyants de jardinage (tondeuses, tronçonneuses...)  
ou de bricolage (perceuses...) ne peuvent être utilisés que :*

- **les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité